

L'actualité prioritaire de nos adhérents

Flash du 13/05/2022

Lors de la CPPNI du 10/05/2022 de la branche des **Professions Réglementées
Auprès des Juridictions (PRAJ)**, voici ce qu'il faut retenir :

- **Accord APLD prorogé :**

Cette mesure se révèle n'être utilisée que par les AJMJ. L'activité de cette profession demeurant toujours calme, il s'est avéré nécessaire de rédiger un avenant pour proroger d'un an ce dispositif. Il est signé !

- **Lancement de l'étude Frais de Santé :**

Il est prévu dans la nouvelle CCN de mettre en place un nouveau régime de frais de santé pour l'ensemble des 5.000 salariés de la PRAJ. Après avoir auditionné plusieurs candidats, un cabinet a été missionné pour faire un état des lieux des régimes actuellement en vigueur chez les AJMJ, les Greffiers TC et les Avocats aux Conseils. Nous devons par la suite définir en CPPNI un socle commun de garanties de santé, et générer un appel d'offres auprès des différents assureurs, pour enfin sélectionner la meilleure offre. Bref, le nouveau régime ne verra pas le jour avant le 01/01/2024. En attendant, les garanties actuelles perdurent.

- **Mise en place d'une CPNEFP :**

Un avenant à la CCN pour mettre en place cette commission dédiée à la formation du personnel a été étudié, il va être proposé à la signature dans les prochains jours.

- **Alerte sur la nouvelle classification dans les greffes :**

Nous avons évoqué ce sujet dans notre dernier flash au vu des remontées de salariés. La CFDT a donc alerté en CPPNI les employeurs sur le risque de difficultés, principalement dans les greffes, et potentiellement chez les Avocats aux conseils. Les employeurs reconnaissent qu'il peut y avoir ponctuellement des sujets à traiter avec l'employeur, mais considèrent que la CPPNI est là pour faire respecter uniquement les minimums conventionnels. Des litiges vont nécessairement voir le jour au moment de la classification dans la nouvelle CCN pour ces métiers. Restons vigilants !

Vous le voyez, vos mandats CFDT ont toujours du pain sur la planche...
Prochaine CPPNI : 5 juillet

Pour toute information complémentaire, donner votre position sur ces informations, mais aussi pour soulever des points qui vous paraîtraient utiles à améliorer les conditions de travail dans votre cabinet, étude, office, n'hésitez pas à nous apporter vos idées...

*Vous pourrez contacter directement, et en toute confidentialité, **Philippe Paillaugue**, mandaté dans votre branche, par mail, sur son adresse : p.paillaugue@snpj-cfdt.fr*